

Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans-Maubuisson



AVIS de COURSE

Coupe du Capitaine de Flotte

Dimanche 6 septembre 2020

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux habitables,
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible à la page 3 du présent avis de course et en l'envoyant à
Monsieur Christophe RICHARD Rés. les Alpilles (appt 76)
3 rue de l'espéranto 33310 LORMONT
06 12 65 51 07 email : voilecvbcm@gmail.com

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention "compétition" valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention "adhésion" ou "pratique" accompagnée d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- **les habitables doivent fournir un certificat de jauge**, les bateaux sans certificat de jauge seront classés en "invité"

4. DROITS A PAYER

gratuit

5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription :
Jour et date : dimanche 6 septembre de 10h à 12h30
- 5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Dimanche 6 septembre	14h
	lecture du palmarès et remise des prix dans le respect des règles sanitaires

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche 6 septembre 2020
- affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : parcours côtier

8. CLASSEMENT

Un classement général en temps compensé (temps/temps sans CVL) sur la base du handicap national pour tous les bateaux.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront remis en fonction du nombre de bateaux inscrits

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID 19

12.1 Chaque participant est parfaitement conscient :

o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,

o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,

o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,

o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19

o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »

12.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement quitter l'épreuve et prévenir l'autorité organisatrice.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Monsieur Christophe RICHARD

Rés. les Alpilles (appt 76) 3 rue de l'espéranto

33310 LORMONT

06 12 65 51 07 email : voilecvbcm@gmail.com